

# THONON agglomération

N° CC000279

## RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

VU l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, codifié à l'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
VU l'article D 2311-15 du CGCT.

CONSIDERANT le rapport en date du 11 décembre 2018,  
CONSIDERANT les illustrations apportées aux 5 axes du cadre de référence qui doivent composer ce rapport.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

PREND acte de la communication, en amont du débat d'orientation budgétaire 2019, du rapport annuel 2018 sur la situation en matière de développement durable de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Acte certifié exécutoire le 21 DEC. 2018

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Notifié ou publié, le

Le Président

21 DEC. 2018

21 DEC. 2018



# **Rapport 2018** **sur la situation de Thonon Agglomération** **en matière de Développement Durable**

Rapport présenté au Conseil communautaire  
lors de la séance dédiée aux orientations budgétaires du 18 décembre 2018.



# Le Rapport développement durable

//////////

La réglementation a rendu obligatoire l'élaboration de ce rapport et en fixe les modalités.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit l'article L. 2311-1-1 dans le CGCT. Ce dernier prévoit que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, « *préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire ou le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

La production de ce rapport constitue désormais une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

### 3 textes de référence

- > **La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » ;
- > **Le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011** relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- > **La circulaire du 3 août 2011** relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

### 5 finalités à exposer

Les actions et engagements présentés sont sélectionnés pour illustrer les cinq finalités du développement durable suivantes :

- 1 La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- 2 La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- 3 Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- 4 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 5 L'épanouissement de tous les êtres humains.

*Ce rapport n'est pas un bilan d'activités traduisant l'exhaustivité des actions intercommunales ; il s'agit d'un panorama des actions en faveur du développement durable menées par Thonon Agglomération.*

# La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

//////////

**Atténuer la contribution du territoire au phénomène du changement climatique et adapter le territoire aux effets de ce dernier sont les enjeux auxquels entend répondre Thonon Agglomération.**

## **TEPOS : Thonon Agglomération au cœur de la transition énergétique**

Les collectivités du Genevois français dont Thonon Agglomération fait partie ont délibérément choisi de mettre la transition énergétique au cœur de leur stratégie d'avenir et de leur projet de territoire. Elles en ont fait le socle de leur modèle commun de développement, décliné dans une politique volontariste d'aménagement durable du territoire, de structuration du schéma de la mobilité ainsi que dans une économie tournée vers l'innovation.

Reconnu et labellisé comme un **Territoire à Energie Positive (TEPOS)** par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME depuis décembre 2015, ce territoire (8 intercommunalités, 120 communes et 400 000 habitants) s'attache à atteindre cet objectif ambitieux sous la coordination du Pôle métropolitain du Genevois français. En tant que porteur de la démarche TEPOS, ce dernier assure la cohérence des actions « air-climat-énergie » menées par ses EPCI membres, œuvre à la mise en commun des réflexions, des moyens et des expériences. Enfin, il prend en charge l'animation des démarches de transition énergétique d'échelle métropolitaine.

S'inscrivant pleinement dans la démarche TEPOS, Thonon Agglomération a donc fixé ses objectifs-cadres conformément aux engagements contractés à l'échelle nationale d'une part (à travers la Loi de Transition Énergétique et la Stratégie Nationale Bas Carbone) et du Grand Genève d'autre part. Concrètement, sur notre territoire et à l'horizon 2050, il s'agit de :

- > Diviser par 2 les consommations d'énergie par rapport à 2000 ;
- > Satisfaire ces consommations par des productions énergétiques renouvelables locales ;
- > Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre territoriales par rapport à 1990

## **L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est lancée**

En 2018, Thonon Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET, une démarche ambitieuse à la hauteur de ses engagements. Les orientations stratégiques partagées entre les acteurs du territoire (élus des collectivités, entreprises, associations, citoyens...) seront, en 2019, déclinées en objectifs puis en programme d'actions opérationnel. Ce dernier permettra de suivre les trajectoires envisagées en termes :

- de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- d'amélioration de la qualité de l'air ;
- de réduction des consommations d'énergie ;
- de développement des énergies renouvelables.

Au-delà d'une meilleure maîtrise des consommations énergétiques, il s'agit de préserver la santé des habitants, de valoriser la qualité de vie ou encore de développer l'économie locale.

En coordination avec le Pôle métropolitain du Genevois français, six autres intercommunalités du bassin lémanique se sont engagées simultanément dans ce projet (hors Annemasse Agglomération dont le PCAET a déjà été adopté). L'objectif : mener la démarche à l'échelle du bassin de vie « élargie » pour lui assurer un maximum de cohérence. En outre, cela permettra de mieux identifier, mutualiser et développer les actions et initiatives déjà menées sur les différents territoires. Cette coordination à l'échelle métropolitaine doit assurer la réussite de la démarche TEPOS.

### **> Une démarche participative tout au long du projet**

Soucieuse d'associer ceux qui « vivent » le territoire à toutes les étapes du projet, la communauté d'agglomération a initié une démarche participative de concertation du public.

Entre le 15 juin et le 15 juillet 2018, une grande enquête a été menée en ligne. Les habitants de l'agglomération ont ainsi été invités à s'exprimer sur les grandes thématiques relatives au changement climatique : mobilité, consommation, maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables.

Sur les 182 personnes (presque 50% des répondants à l'enquête) intéressées pour être tenues informées et associées aux prochaines étapes de l'élaboration du PCAET, 43 personnes se sont mobilisées à l'occasion de deux ateliers organisés les 22 et 29 septembre.

### **L'avis citoyen a permis d'appuyer les orientations stratégiques de la trajectoire « air-énergie-climat » de la collectivité ; il met notamment en avant :**

- la nécessité de conseils, d'informations, et le besoin de sensibiliser les citoyens pour faire évoluer les comportements ;
- la volonté d'une politique énergétique structurée, favorisant le « mix » énergétique ;
- le besoin de mettre en œuvre des offres alternatives à la voiture et aux modes de consommation énergivores au sens large (alimentation, habitat, mobilité).

Cet avis citoyen, qui plébiscite des comportements plus responsables, sollicite la collectivité pour soutenir la mise en œuvre des alternatives nécessaires aux modes de consommation actuelle, tant dans l'habitat, la mobilité, que l'alimentation. Il sera prochainement présenté au Conseil Local de Développement.

En complément, un atelier de concertation auprès d'une vingtaine d'élus volontaires et d'une équipe de techniciens a eu lieu le 24 septembre dernier pour débattre autour des enjeux énergétiques, définir des priorités et se fixer un niveau d'ambition à l'horizon 2030.

### **> Une stratégie basée sur un diagnostic territorial fort**

Le diagnostic de la situation climatique, atmosphérique et énergétique du territoire a été réalisé au deuxième trimestre 2018. Il a servi de base pour définir, à l'automne, des orientations et des objectifs stratégiques propres à notre territoire. Pour l'agglomération, il s'agit :

- **d'intensifier les efforts entrepris quant à la rénovation énergétique des bâtiments ;**
- **de se réappropriier une partie de son approvisionnement énergétique en exploitant le gisement de ressources renouvelables et indigènes à savoir :**

- Le bois-énergie, la géothermie et la récupération de chaleur fatale notamment issue des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) pour la production de chaleur renouvelable ;

- le solaire photovoltaïque pour la production d'électricité et l'autoconsommation locale.

Ce deuxième engagement doit notamment permettre de pallier la forte dépendance du territoire vis-à-vis des importations d'énergie, avec une facture s'élevant à près de 150 millions d'euros. Un des enjeux clés réside, en effet, dans notre capacité à « basculer » ces dépenses vers les investissements en faveur des énergies renouvelables.

### **> En 2019, approuver le programme d'actions**

Au regard du diagnostic et des ateliers de concertation, les orientations et les objectifs stratégiques ont pu être identifiés au cours de l'automne.

Début 2019, la stratégie territoriale du PCAET devra être approuvée par le Conseil communautaire avant d'être consolidée à l'échelle du Genevois français dans un souci de cohérence de développement à l'échelle du bassin métropolitain.

Une fois la vision stratégique entérinée, et pour permettre d'atteindre de manière progressive les objectifs fixés, la construction d'un programme d'actions, grâce à la mobilisation de l'ensemble des services, des élus, et des acteurs du territoire, permettra de traduire de façon concrète les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Pour réaliser ce programme d'actions, Thonon Agglomération pourra compter sur l'accompagnement du Pôle métropolitain du Genevois français, en s'associant aux projets REGENERO et en bénéficiant notamment des expériences de covoiturage déjà entreprises par celui-ci à l'échelle métropolitaine.

## Promouvoir une mobilité responsable

A ce jour, la situation du territoire en matière de mobilité, c'est une part modale de 63% pour le transport individuel motorisé et un nombre de déplacements de 4,2 en moyenne par personne et par jour. Un tiers du rejet de dioxyde de carbone dans l'atmosphère étant directement lié à la mobilité, **le développement des modes de déplacements collectifs et peu polluants est un important levier d'action**. En 2019, elle y consacrera un budget de **9,78 M€**, soit 111 € par habitant.

Désormais cheffe de file de la compétence Mobilité, l'agglomération est notamment devenue l'autorité **organisatrice des transports urbains et interurbains**. Outre l'offre de services en transports collectifs, ce budget financera le renouvellement du parc de véhicules affectés au transport urbain, et ce de façon plus volontariste que par le seul respect des dispositions contractuelles en vigueur. En effet, cinq véhicules neufs (euro VI) seront renouvelés contre une obligation contractuelle de deux, ce qui sur un parc total de 22 véhicules, permettra ainsi une baisse significative de son âge moyen.

**Les liaisons de transport public lacustre** (notamment les lignes Thonon-Lausanne, Yvoire-Nyon) mises en place par la Compagnie Générale de Navigation (CGN) répondent à un besoin effectif de transport alternatif à l'automobile, tant pour les déplacements professionnels que touristiques. L'agglomération a prévu de contribuer à leur financement à hauteur de 850 313 € pour 2018 et 825 547 € pour 2019. Ce versement fait suite à la signature du protocole d'accord intervenu en mai 2018 avec le Canton de Vaud, destiné à répondre à la demande croissante des travailleurs frontaliers. Pour pérenniser cette alternative, 2019 verra la finalisation du conventionnement franco-suisse pour la période 2020-2025.

Dans le cadre de la coopération transfrontalière, Thonon Agglomération a également fait entendre sa voix à l'occasion de l'enquête publique menée début 2018 quant au projet d'optimisation de **l'aéroport de Genève**. Le conseil communautaire a notamment alerté les autorités helvétiques sur les modalités de survol de son territoire et les nuisances associées (sanitaires, sonores...). Parallèlement, l'agglomération poursuit sa participation aux groupes de travail pour une amélioration des trajectoires des avions qui survolent son territoire. Elle siège, représentée par deux élus, au Comité consultatif sur les nuisances générées par l'aéroport de Genève en matière d'environnement, co-présidé par le Préfet de l'Ain, en association avec le Préfet de la Haute-Savoie, et la représentante du canton de Genève.

Le conseil communautaire a réaffirmé, le 26 juin 2018, son soutien au **projet de liaison autoroutière Machilly-Thonon** en le qualifiant « d'indispensable au développement et au fonctionnement harmonieux du Chablais ». Cette position a été traduite dans une motion versée au registre de l'enquête publique en précisant les enjeux connexes du projet pour le territoire. Il a notamment été rappelé que cette liaison routière doit **permettre le développement, sur les voies délestées, de solutions de mobilité durable** (meilleures performances des transports collectifs, pistes cyclables...).

Sans attendre la réalisation de cette voie nouvelle, une attention particulière est également portée au développement des **infrastructures favorisant l'usage des modes doux**. En 2018, Thonon Agglomération a précisé son champ d'action en la matière en adoptant une révision statutaire lui permettant de prendre en charge l'aménagement de **pistes cyclables** dans le cadre des itinéraires **Tour du Léman et Via Rhôna**. Ce dernier bénéficiera, en 2019, de l'aménagement de deux nouveaux tronçons financés par l'agglomération, à Yvoire et Thonon-les-Bains (soit 1500m de voies dédiées supplémentaires pour un investissement de plus de 700 000 €).

En termes de mobilité, Thonon Agglomération entend également **favoriser la diversification énergétique** en soutenant, sur son territoire, le déploiement du réseau de bornes de rechargement des véhicules électriques coordonné, en Haute-Savoie, par le SYANE. Au 1<sup>er</sup> décembre 2018, **onze communes sont déjà équipées de ces bornes IRVES** : Allinges, Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Le Lyaud, Sciez, Veigy-Foncenex et Yvoire. Au total, 150 bornes sont, à cette même date, installées en Haute-Savoie.

En 2019, l'agglomération renforcera encore son rôle central dans l'organisation de cette compétence majeure en travaillant sur l'élaboration de son schéma de mobilité et la création des pôles d'échanges multimodaux de Bons-en-Chablais et Perrignier, étroitement liés à la mise en service du Léman Express programmée en décembre 2019.

## **La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**

//////////

**Le patrimoine naturel et paysager dont bénéficie l'agglomération contribue à son identité, à sa qualité et à son attractivité.**

**Consciente de cette richesse et de sa nécessaire protection, Thonon Agglomération a engagé une politique globale en matière de protection de son cadre de vie.**

### **Préserver les espaces naturels sensibles et les cours d'eau**

Dans le cadre de la prise de compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), Thonon Agglomération a étendu son champ d'action en inscrivant sa mission à l'échelle du bassin versant et en lui offrant une gouvernance plus pertinente pour allier efficacement restauration et protection des populations.

Intervenant directement ou par adhésion à des structures intercommunales partenaires (SIAC, SM3A), Thonon Agglomération entend peser de tout son poids dans la protection des milieux naturels.

L'arrivée à échéance du Contrat de Territoire du Sud-Ouest Lémanique (fin 2019) nécessitera de faire le bilan d'actions des six années écoulées (2014-2019) et de s'interroger, en lien avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, sur la manière de poursuivre l'engagement de l'intercommunalité en termes de protection des milieux naturels et des ressources.

Parallèlement, Thonon Agglomération poursuivra son engagement dans la préservation de la biodiversité aux côtés du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, par le biais des contrats Natura 2000, Espaces naturels sensibles (ENS) et Glaieul des marais.

A ce jour, 13,5 ha de zones humides, 1 ha de prairies sèches et 500 mètres linéaires de rives (roselière de Chens) sont entretenus.

#### **Pour 2019, les enjeux forts porteront sur :**

- le lancement des études de suivi de la qualité des eaux, suivi piscicole et bilan du contrat de territoire, afin de s'appuyer sur un état des lieux sérieux pour envisager l'après-contrat ;
- le lancement d'une réflexion sur la protection de la ressource en eau dans le cadre de la prise de compétence « eau potable » le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Une définition plus précise du niveau d'intervention directe de l'agglomération au regard de sa compétence GEMAPI
- Le lancement du programme d'actions portant sur la sécurisation de la basse vallée de la Dranse (avec l'appui du SIAC dans le cadre du Contrat de rivières portant sur les Dranses et l'Est Lémanique).

### **Des forêts à gérer durablement**

Dans le cadre du Contrat de Territoire du Sud-Ouest Lémanique, l'agglomération est également amenée à engager des actions en matière de gestion forestière, par la mise en œuvre de certaines actions de la charte forestière des Coteaux du Léman, à savoir des opérations d'éducation et d'information du public, de gestion écologique, de zonage des loisirs en forêt et d'équipements pour l'accueil de divers publics en forêt.

Cette mission ne pourra réellement se concrétiser qu'avec une animation forte, reposant notamment sur un technicien forêt.

Thonon Agglomération souhaite également améliorer l'accueil sur le site du château de Thénières et valoriser le sentier du parc. Ce domaine de 34 ha, propriété de Thonon Agglomération, géré par l'ONF et où se situe une partie des bureaux administratifs de la communauté d'agglomération, fera donc l'objet en 2019 d'une étude pour l'établissement d'un schéma d'accueil et d'une autre pour la valorisation du sentier.

## Trier c'est bien, ne pas jeter c'est mieux...

« Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ». Pour donner les moyens à ses habitants de contribuer au nécessaire effort de réduction des déchets, Thonon Agglomération met en œuvre des actions de prévention, et recherche des filières favorisant leur réutilisation (voir également la promotion de l'économie circulaire p.9).

**La prévention** constitue le mode de gestion **prioritaire** du service. Pour la collectivité, cela se traduit par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention auprès du grand public et des écoles. Au-delà des interventions scolaires en partenariat avec la FRAPNA, services et bonnes pratiques se développent autour des déchets organiques. Ainsi, le broyage de déchets verts à domicile et les actions de sensibilisation aux bienfaits du compostage (campagne d'information ; tarifs préférentiels pour l'acquisition d'un composteur) contribuent à faire diminuer la production de déchets.

L'organisation d'événements réguliers (Printemps des jardins, Troc'plantes, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets...) assure enfin une forte présence au plus près des habitants qui sera encore renforcée dans les prochains mois grâce au récent recrutement d'une ambassadrice du tri.

**Le deuxième mode de gestion privilégié** est le **recyclage des matériaux**. Le recyclage intervient une fois que le déchet est produit et collecté. Ainsi, un des objectifs du service est de développer le tri des déchets via les collectes sélectives et les déchetteries. Ces filières de recyclage permettent de maîtriser les impacts environnementaux liés à nos modes de production et de consommation. A titre d'exemple, les 7000 tonnes de déchets verts collectées dans les quatre déchetteries gérées par la collectivité ont été valorisées en compost. La collecte de 400 tonnes de déchets électroniques (écrans, petits appareils ménagers, appareils froids) a permis le recyclage de plus de 320 tonnes de matière. Enfin les 7500 tonnes de déchets recyclables collectées (collecte sélective du verre, des emballages et du papier des ménages) ont été traitées puis expédiées dans les filières de recyclage.

## Assainissement : rendre l'eau à la nature

En termes d'assainissement, Thonon Agglomération s'est inscrite dans la dynamique initiée de longue date sur son territoire dès sa création en 2017. Bien qu'encore optionnelle pour les communautés d'agglomération, cette compétence fait l'objet d'une politique volontariste ; elle constitue en effet un enjeu majeur pour la préservation du milieu naturel et en particulier pour la qualité des eaux du lac Léman. Depuis 2017, **près de 6 M€** ont été investis par Thonon Agglomération pour l'extension des réseaux et l'entretien des installations. Un engagement conforté par le biais de sa **participation active aux travaux de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL)** chargée de surveiller l'évolution de la qualité des eaux du lac Léman, du Rhône et de leurs affluents.

A ce jour, 97% des foyers situés en zone d'assainissement collectif sont raccordés au réseau public d'assainissement. C'est un chiffre qui témoigne à lui seul de la qualité du réseau d'autant que la performance des équipements d'épuration est totalement conforme aux exigences réglementaires.

Initiée dès 2016 sur le territoire du Bas-Chablais, l'étude diagnostique des installations de collecte a, notamment, été étendue à l'ensemble du territoire. Menée sur 24 communes en 2018, elle sera lancée à Thonon-les-Bains en 2019. Elle permettra de recenser les besoins en matière de maintenance, de cibler les priorités d'interventions à l'échelle du nouveau territoire et ainsi d'actualiser la programmation pluriannuelle (et par conséquent les plans pluriannuels d'assainissement).

En 2019, les investissements se poursuivront avec des chantiers programmés à Allinges (Rue d'en Haut/Chef-lieu), Draillant (Le Liège), Thonon (Corzent), Orcier (chef-lieu), Perrignier (Brecorens) ou encore Margencel (Les Frégates).

## ► Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

//////////

**Un territoire géré durablement assure son développement en préservant son espace naturel et le cadre de vie de ses habitants.**

### Des zones d'activités intégrées à leur environnement

Dans le cadre de l'aménagement et de la viabilisation des zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales, une attention toute particulière est portée à la préservation des espaces naturels et plus précisément sur le traitement des plantes invasives (renouée du Japon sur Planbois Parc et solidage sur la ZAE des Bracots), conformément aux dispositions de chaque arrêté d'autorisation unique au titre de l'environnement.

Des mesures spécifiques ont également été mises en place pour la préservation de la faune, en l'occurrence pour l'avifaune, les chiroptères, les reptiles ou les amphibiens, par la pose de nichoirs, de gîtes ou d'abris. Parallèlement, le traitement à la chaux des matériaux existants mis en œuvre sur ces deux zones d'activités économiques permet de réduire considérablement les impacts sur l'environnement. En effet, ce procédé a déjà permis d'éviter près de 1 500 rotations de camions du type semi-remorques sur les réseaux routiers ainsi que le prélèvement de plus de 25 000 m<sup>3</sup> de matériaux de carrière.

En 2019, la mise en œuvre des mesures compensatoires sera poursuivie sur les travaux d'extension des ZAE de Planbois (7,3 ha de zones humides à reconstituer sur les Ballandes, plan de gestion établi sur 25 ans) et des Bracots (3 800 m<sup>2</sup> de zone humide créée et 8 500 m<sup>2</sup> de travaux de restauration sur le marais de Fully).

### Un tourisme tourné vers le lac Léman et son art de vivre

« Venir au bord du lac, c'est donner un style à ses vacances. Une palette d'activités, des plus douces au plus intenses, vous permettront de vous ressourcer... en prenant votre temps. Le Léman, c'est aussi un pays de caractère regorgeant d'espaces naturels préservés, de joyaux historiques et de richesses culturelles ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est la promesse faite par l'office de tourisme intercommunal Destination Léman<sup>1</sup> dont la stratégie, résolument qualitative, est axée autour d'un **tourisme responsable** s'appuyant sur les valeurs fortes du territoire : patrimoine naturel, terroir, qualité de vie, lac et activités nautiques.

Les activités touristiques proposées laissent ainsi une large place à **la promotion d'un territoire au capital naturel préservé** (rives du Léman, espaces naturels sensibles, sites geopark...), à **la valorisation des filières de production locales** (visite et dégustation à la cave, goûter à la ferme...) et **au développement de l'itinérance douce** (location de vélos à assistance électrique, sorties VTT, randonnées avec des ânes, croisières en bateau électro-solaire...).

Au mois de septembre, l'organisation de la « Chablaisienne », une randonnée cyclotouriste invitant à la découverte de la richesse des paysages et des patrimoines du territoire, a permis de réunir plus de 600 participants autour d'un objectif : le plaisir du vélo tout simplement.

### Urbanisme : vers un développement raisonné

En matière d'urbanisme, les documents de planification intègrent de plus en plus les politiques en faveur du développement durable des territoires. Conçus pour réglementer l'utilisation des sols, les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et le PLU intercommunal (PLUi) traduisent le choix porté par la collectivité de modérer la consommation du foncier et de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers. Ainsi, ce sont déjà **plusieurs dizaines d'hectares (67 hectares pour les seuls PLU du Lyaud et de Chens-sur-Léman approuvés en 2018), auparavant classées en secteurs urbanisés, qui ont été « rendues » aux zones naturelles (N) et agricoles (A) dans le cadre des PLU approuvés depuis 2017.** Cela participe d'une meilleure préservation de

<sup>1</sup> <http://www.destination-leman.fr/>

notre cadre de vie et de la lutte contre l'étalement urbain.

Par ailleurs, les choix effectués en matière d'urbanisation s'articulent avec les politiques de transport et de mobilité pour atténuer les déplacements, et donc les émissions de gaz à effet de serre en résultant. Les PLU entendent en outre favoriser les projets d'infrastructures liées aux modes doux et encourager ainsi leur pratique. Les PLU/PLUi s'attèlent aussi à limiter la consommation d'énergie en établissant des normes à respecter en termes de construction et de principes à suivre (orientations et implantations des bâtiments, matériaux à privilégier, intégration des énergies renouvelables pour disposer de bâtiments passifs voire à énergie positive). Au-delà d'établir un cadre réglementaire, les documents d'urbanisme constituent donc, par leur nature transversale, un véritable outil pour porter un projet de territoire durable.

Plus largement, Thonon Agglomération est partie prenante de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) menée à l'échelle des 62 communes du Chablais. Document de référence vis-à-vis des documents d'urbanisme des communes et des intercommunalités (PLU, PLUi, etc.), le nouveau SCOT témoigne de cette volonté affirmée d'un développement raisonné. Il prévoit notamment de diviser par deux la consommation des espaces constatée ces dix dernières années.

### Promouvoir l'économie circulaire

Souvent qualifiée d'économie verte, l'économie circulaire consiste à créer une boucle de l'usage aboutissant à se passer de la notion de déchets. Donner, échanger, réemployer, c'est produire moins de déchets et consommer moins d'énergies pour leur élimination.

Thonon Agglomération sensibilise ses habitants aux bienfaits du réemploi en coordonnant ou en soutenant l'organisation d'événements tels que le **troc' livres ou les zones de gratuité**.

Plus précisément, l'agglomération traduit son engagement en la **matière en intégrant les principes de l'économie circulaire à son mode de gestion de la collecte et du traitement des déchets**. Ainsi, lors des phases de renouvellement de marchés ou d'optimisation de filières, le réemploi et la réutilisation sont privilégiés. Au-delà de l'enjeu environnemental, l'économie circulaire peut revêtir une dimension sociale en créant de l'emploi. Ainsi, la mise en place de la filière des textiles à l'échelle de l'agglomération **en partenariat avec l'atelier Re-Née**, a permis la création de cinq ETP et le développement d'une activité locale d'accompagnement de personnes en difficultés à travers l'ouverture d'un atelier de couture pour la transformation de textiles récupérés associée à celle d'un espace de vente à Thonon-les-Bains.

Thonon Agglomération est également associée à la réflexion relative à **la création prochaine d'une ressourcerie**. Là encore, il s'agit de donner une deuxième vie aux objets tout en favorisant la création d'emploi.

### Contribuer au développement du numérique

Dès sa création, Thonon Agglomération a souhaité s'inscrire dans la dynamique visant au développement du numérique, en ce qu'il contribue à réduire les déplacements individuels et l'empreinte carbone « papier ». Dès 2017, la dématérialisation des procédures d'envoi des dossiers propres aux instances communautaires (Bureaux, conseils, commissions...) a été mise en œuvre. Par ailleurs, le site internet de l'agglomération, mise en ligne en septembre 2018, a été conçu avec pour priorité de répondre le plus justement possible aux besoins des usagers.

### Commande publique

Les prestataires et fournisseurs sélectionnés par Thonon Agglomération sont sensibilisés à notre démarche de développement durable. Autant que faire se peut, **des critères environnementaux** sont intégrés à nos appels d'offres comme un paramètre réel de prise de décision.

**Le critère social** est également pris en compte dans les modes de passation des marchés publics. Lors de renouvellement de prestations de service comme le broyage à domicile des déchets verts, l'entretien des sites de la collectivité (tonte des espaces verts des déchetteries) ou pour le nettoyage des équipements de protection, la collectivité a fait le choix de réserver ces prestations à des entreprises d'économie sociale et solidaire.

## La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

//////////

**Renforcer le lien entre les individus et les territoires est essentiel en termes de développement durable. Thonon Agglomération exerce certaines compétences qui lui permettent d'être quotidiennement aux côtés de ses habitants, d'accompagner les publics fragilisés et de garantir un accès équitable à des services adaptés aux besoins de chacun.**

### Être au plus près des populations fragilisées

Par le biais de ses services ou de son CIAS, l'agglomération prend à sa charge :

- des services favorisant le **maintien à domicile des personnes âgées et handicapées** : aide à domicile, portage de repas (pour les communes de moins de 15 000 habitants) ;
- un accompagnement des personnes et familles les plus démunies grâce à un **partenariat avec la Banque Alimentaire de Haute-Savoie**.
- la création et la **gestion de structures existantes d'accueil et d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD)** : les Erables à Veigy-Foncenex et la Roselière à Bons-en-Chablais.

La préservation de la cohésion sociale se concrétise également par la mise en œuvre du **transport à la demande (TADispo)** étendue à l'ensemble du territoire en 2018 et dont la clientèle est, pour plus de la moitié, composée de personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, Thonon Agglomération apporte un soutien actif à l'APEI du Chablais (Association de Parents et de Famille de Personnes Déficientes Intellectuelles) en lui accordant une garantie d'emprunts à hauteur de 1 050 000 € dans le cadre de la restructuration de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Tully.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, Thonon Agglomération assurera également **un soutien à la gestion du Môle**, un service d'accueil et d'accompagnement proposé aux personnes sans domicile fixe, conformément à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Action Sociale » adoptée par le conseil communautaire du 30 octobre 2018.

### Habitat : l'agglomération active

En 2018, le conseil communautaire a approuvé la participation de Thonon Agglomération au financement de 450 nouveaux logements locatifs sociaux sur l'ensemble du territoire. Au total, ces aides attribuées aux bailleurs sociaux pour les logements programmés en 2017 s'élèvent à **911 200 €, soit environ 300 000 € de plus que l'enveloppe prévisionnelle**. Elles s'inscrivent dans les dispositifs des trois Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) qui coexistent pour encore quelques mois sur le territoire, dans l'attente de voir aboutir le projet d'un PLH d'agglomération. Sur l'année 2017, le nombre de logements programmés dépasse ainsi l'objectif annuel de production fixé à 234 logements.

Par ailleurs, l'agglomération a lancé début 2018, **une étude sur le parc ancien à l'échelle de la totalité de son territoire**. L'objectif est de disposer d'un diagnostic le plus exhaustif possible sur les dysfonctionnements, mais également les potentialités du parc ancien (habitant indigne, performance énergétique...), ceci afin d'identifier les dispositifs les plus adaptés à mettre en place pour lancer une dynamique de réhabilitation. Cette étude constituera le volet « Habitat ancien » du PLH d'Agglomération en cours de réalisation et servira de base à la définition du cadre de rattachement de l'agglomération à la plateforme de rénovation énergétique du pôle métropolitain « Regenero ».

### **Le Contrat de Ville : un socle d'action en direction des quartiers prioritaires**

Cœuvrer en faveur de la cohésion sociale telle est la vocation même du service Politique de la Ville et plus spécifiquement du Contrat de Ville. Coordonnée par l'agglomération, la mise en œuvre de ce dernier vise à la **réduction des inégalités** entre les habitants des territoires les plus défavorisés et les autres. L'animation du réseau de partenaires (Etat, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, acteurs sociaux et économiques) ainsi que la coordination des 37 fiches actions inscrites dans le contrat ont pour but de favoriser le meilleur accès pour tous les habitants aux services publics (éducation, santé, culture, cadre de vie, etc.).

### **FPIC : 1,2 millions d'euros versés au titre de la solidarité entre les territoires**

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un fonds de solidarité nationale contribuant à réduire les écarts de richesse entre les territoires. **En 2018, la contribution du territoire au titre du FPIC a été de 1,2 M€** (405 000 € pour Thonon Agglomération et 817 000 euros pour les communes) soit 13,6 euros par habitant.

Pour compenser les contributions communales, le conseil communautaire a adopté l'attribution d'un fonds de concours à l'ensemble des 25 communes en vue de soutenir leurs projets d'investissements tels que les travaux d'aménagements (voiries, réseaux...) ou la construction d'équipements de service public répondant à des besoins d'intérêt général identifiés.

# L'épanouissement de tous les êtres humains

//////////

**L'épanouissement des êtres humains passe notamment par la capacité de chacun à « être » dans la société. Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. En effet, elles sont proches des habitants et ont la capacité d'évaluer précisément leurs besoins.**

## Favoriser l'information, la participation et la qualité des débats

Au-delà des services rendus, des actions initiées et des projets menés, Thonon Agglomération garantit l'existence d'espaces de rencontres et d'échanges et favorise la prise de responsabilité des habitants dans la vie sociale.

En 2018, Thonon Agglomération a installé son **conseil local de développement**, une instance consultative et de concertation. Composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux du territoire, le conseil de développement est consulté sur les projets de la communauté d'agglomération. Avec le conseil local de développement, il s'agit de confronter les points de vue, d'échanger des idées, d'effectuer des propositions et de nourrir les réflexions.

Dans le cadre des procédures d'urbanisme menées par l'agglomération, 14 enquêtes publiques ont, par ailleurs, été organisées depuis 2017.

Tout au long de l'année, de nombreuses initiatives sont également menées pour informer les habitants et donner la parole aux usagers (conseil de crèches ; ateliers PCAET), aux habitants des quartiers prioritaires (conseil citoyen) ou encore permettre les rencontres intergénérationnelles (ludothèque à l'Ehpad de Cervens).

## Soutenir les familles au quotidien

Confirmée par l'adoption de l'intérêt communautaire de l'Action Sociale (séance du conseil communautaire du 30 octobre 2018), l'exercice des missions relatives à l'**accueil de la petite enfance et de la jeunesse** (crèches, centre de loisirs et club jeunesse) permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie privée en toute sérénité. Chaque année, plus de 150 familles sont accueillies au multi-accueil (Allinges) ou à la micro-crèche (Le Lyaud). Quant au centre de loisirs ou au club jeunesse, ils permettent de satisfaire plus de 350 familles.

Dans la même perspective, l'agglomération a poursuivi ses actions dans le cadre du Relais Assistants Maternels, de la ludothèque itinérante et des conférences-débats consacrées à la parentalité.

Parallèlement, dans le cadre du groupe de travail autour des violences intrafamiliales, le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)** concourt à la prise en charge des femmes et enfants victimes de violences afin que leur situation à un moment donné ne soit pas une cause d'exclusion de la société (perte de travail, déscolarisation, etc.). Dans ce cadre, et à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Thonon Agglomération a coordonné (le 27 novembre) une journée d'information destinée aux professionnels et aux élus quant aux effets des violences conjugales sur les enfants.

Pour 2019, les enjeux forts reposeront sur le **lancement d'un diagnostic du CISPD** qui devra permettre :

- d'évaluer la nécessité de redéfinir le périmètre d'action du dispositif
- de définir les nouvelles orientations de travail partenarial en matière de prévention et de sécurité (prévention de la délinquance, gens du voyage, violences intrafamiliales, vidéoprotection...).

## Faciliter l'insertion des jeunes

**Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) accueille les 16/25 ans** et leur délivre toutes les informations nécessaires pour concrétiser leurs projets d'études, d'emploi, de formation, de volontariat, de séjour à l'étranger... Les jeunes y trouvent également toutes les informations nécessaires relatives à la santé, aux loisirs et aux démarches liées au logement. Pour le BIJ, il s'agit de créer les conditions de la participation des jeunes au processus d'information, composante fondamentale de l'autonomie de la participation citoyenne.

Depuis 2018, les services de l'agglomération **accueillent les adolescents et les jeunes adultes sur trois sites**, à Thonon-les-Bains, Douvaine et Bons-en-Chablais. Les élus communautaires ont en effet souhaité optimiser l'exercice de cette mission en étendant son périmètre d'action à l'ensemble du territoire.

Désormais réunis au sein de la même entité, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) à Thonon-les-Bains et le Point Information Jeunesse (PIJ) à Douvaine - ainsi que son antenne de Bons-en-Chablais - peuvent ainsi mettre en œuvre une action commune et cohérente à l'échelle de l'agglomération. Grâce à cette décision, Thonon Agglomération est désormais en mesure de proposer un service équitable pour tous les jeunes, quelle que soit leur commune d'habitation.

**De son côté, le club jeunesse (pour le 12/15 ans)**, au-delà des sorties et activités organisées, accompagne les adolescents **vers des notions de projets et de citoyenneté**. Dans cette perspective, l'équipe d'animation est disponible pour accueillir les jeunes, écouter leurs propositions et favoriser la mise en œuvre du programme qu'ils ont le loisir d'élaborer eux-mêmes.

Convaincue que les collectivités ont **un rôle important à jouer en termes d'éducation et d'accès à l'emploi**, Thonon Agglomération a accueilli, au sein de ses services, une dizaine de stagiaires, un apprenti et deux volontaires au service civique. L'intercommunalité a ainsi participé au bon déroulement de leur scolarité ou de leur formation.

## Permettre l'accès du plus grand nombre à la culture

Soucieuse de faciliter l'accès à la culture au plus large public possible, Thonon Agglomération a conforté son engagement aux côtés de la Maison des Arts du Léman. 80 000 € ont été consacrés au soutien de deux manifestations majeures : Les Chemins de traverse et le Festival des P'tits Malins.

Par le biais de ce soutien financier, **Thonon Agglomération contribue à créer l'événement au cœur des communes, à entretenir le lien social et à promouvoir la culture auprès du jeune public.**

## Ressources Humaines : parité et solidarité

L'égalité professionnelle entre femmes et hommes est respectée à Thonon Agglomération. Plus précisément, 74% des cadres A sont des femmes (contre 62% en moyenne au sein de la fonction publique territoriale). Cette proportion surpasse la répartition femme-homme des effectifs globaux de l'agglomération (61%/39%).

La communauté d'agglomération soutient par ailleurs **l'emploi des personnes porteuses de handicap ou en voie d'insertion**. Un partenariat avec L'Atelier et Chantier d'Insertion Re-Née est tissé pour la collecte des textiles. Le broyage des déchets verts à domicile revêt également une dimension sociale puisque les prestations ont été de nouveau assurées par du personnel de Chablais Insertion et de l'association Le Lien. Par ailleurs, Thonon Agglomération emploie elle-même quatre agents reconnus comme porteurs de handicap au sein de ses services.

2, place de l'Hôtel de Ville - BP 80114  
74207 Thonon-les-Bains Cedex

[www.thononagglo.fr](http://www.thononagglo.fr)

\_\_\_\_\_ THONON  
**agglomération**